

TAXE D'APPRENTISSAGE

2026



« **En fléchant votre taxe vers l'I2N,**
vous devenez partenaire d'une mission
d'intérêt général : former les éducateurs
des pratiques nautiques de demain.

ALEX CORNU, Directeur I2N.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE FORME LES ÉDUCATEURS DE LA MER

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous choisissez le bénéficiaire.
Cette année, fléchez-le vers l'Institut National du Nautisme.

DEUX RAISONS D'AGIR

01.

Pour la santé de tous :

former des éducateurs, c'est remettre chacun en mouvement, face à la sédentarité.

02.

Pour l'égalité des chances :

votre taxe finance la formation des publics les plus éloignés (handicap, public féminin, ultramarins, sportifs de haut niveau).



CE QUE LA TAXE A DÉJÀ PERMIS :



Accompagner

Financement des formations



Pédagogie

Supports nautiques innovants
et formation à distance



Mobilité

Des stagiaires qui partent se
former, en France et
à l'étranger.

VERSEZ EN 3 ÉTAPES :

01.

**Connectez-vous
à SOLTéA**

soltea.education.gouv.fr

02.

Recherchez l'I2N

SIRET 195 600 853 00012

03.

**Choisissez votre
pourcentage et
validez**

Avant le 21 août, puis du 3 septembre au 21 octobre.

**MERCI DE
FAIRE GRANDIR
LE NAUTISME
AVEC NOUS.**

CONTACT

Beg Rohu
56 510 SAINT-PIERRE-QUIBERON
02 97 30 30 30
direction@envsn.sports.gouv.fr

